

Sommaire
Comité
Agenda
Règlement général sur la protection des données
Louis Thonney, auteur du *Traité sur la culture de la vigne*
Questions - Réponses



Le Règlement général sur la protection des données est entré en vigueur en mai 2018

SOMMAIRE

Président	M. Pierre-Yves FAVEZ
Secrétaire	Mme Yvette DEVELEY
Trésorier	M. François de BEAUCORPS
Rédacteur de la Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles	M. Loïc ROCHAT
Rédacteur des Nouvelles et site internet	M. Pierre-Yves PIECE
Membre	M. Frédéric ROHNER
Représentant des ACV	M. Jérôme GUI SOLAN

Adresse
Cercle vaudois de généalogie
Rue de la Mouline 32
CH - 1022 CHAVANNES-PRES-RENENS

Site internet
<http://www.ancetres.ch>

COMITÉ

Jeudi 27 septembre 2018

Stamm à Lausanne. 20h au Restaurant le Milan.
Stratégies matrimoniales dans une famille princière d'Ancien Régime. Etude de cas à partir de la vie de Christine de France (1606-1663), par Madame Anne Noschis, auteure, historienne et romancière.

Jeudi 18 octobre 2018

Stamm à Lausanne. 20h au Restaurant le Milan.
Urbain et Juste Olivier. Une grande famille vaudoise aux XIX^e et XX^e siècles, par David Auberson et Nicolas Gex, historiens et auteurs.

Samedi 10 novembre 2018

Assemblée générale 2018.
Détails suivront.

Jeudi 22 novembre 2018

Stamm à Lausanne. 20h au Restaurant le Milan.
La Caisse de famille Campiche de Sainte-Croix, par Madame Martha Campiche et Monsieur Antoine Campiche, président de la Caisse de famille Campiche de Sainte-Croix.

AGENDA



Règlement général sur la protection des données

Le 25 mai dernier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur. Bien qu'il concerne avant tout l'Union Européenne, il déploiera également ses effets en Suisse, principalement pour toutes les entreprises qui ont des relations avec l'UE.

Selon un document disponible sur le site internet de la Confédération¹, le RGPD s'applique à tout « *traitement de données personnelles, automatisé en tout ou en partie, ainsi qu'au traitement non automatisé de données à caractère personnel qui sont contenues ou pourraient être contenues dans un fichier* » (art. 2 § 1 RGPD). Une généalogie étant par essence un ensemble de données à caractère personnel, on ne s'étonnera pas que le sujet suscite différentes interrogations au sein des associations généalogiques françaises.

Ce nouveau règlement est assez contraignant. En contrepartie, les personnes disposent de nouveaux droits comme le droit de rectification, le droit à l'oubli, le droit d'opposition ou le droit d'accès. Une personne vivante pourra aisément faire valoir ses droits, mais qu'en est-il de l'arrière grand-père décédé depuis belle lurette ? Le droit à l'oubli peut-il avoir un effet rétroactif au point de devoir anonymiser toute donnée généalogique ? Cette question, qui peut s'étendre à toute donnée historique, a également préoccupé les archivistes suisses et en particulier ceux du canton de Vaud. Le dossier thématique du *Rapport d'activité 2017 des Archives cantonales vaudoises*² propose du reste de nombreuses réflexions sur ce sujet. Jamais la circulation et le stockage des données n'ont été aussi faciles qu'aujourd'hui. Tout un chacun peut publier des informations sur la toile, informations qui seront reprises et multipliées à l'infini par d'autres personnes, stockées par des entreprises ou analysées en direct par des grosses sociétés comme Google, Facebook, etc. Comment dès lors faire cohabiter le droit à la liberté d'expression, le droit à l'information et le droit à l'oubli ? Le sujet est fort complexe.

Avec l'entrée en vigueur du RGPD, il convient de se montrer encore plus vigilant lors du traitement des données à caractère généalogique. On évitera ainsi de publier des dates de naissance, mariage et décès de personnes vivantes sans leur consentement, même si ces informations peuvent être disponibles dans les archives des quotidiens... ou sur d'autres sites internet ! Avant de publier des données reprises d'un site internet, il est vivement conseillé d'obtenir l'autorisation de la personne qui les a mises en ligne. Rappelons à ce sujet que le Cercle ne peut pas intervenir en cas de litige entre ses membres: il s'agit d'affaires privées qui doivent être réglées directement entre les personnes concernées. En contrepartie, le RGPD accorde de nouveaux droits: une personne qui souhaiterait faire retirer d'un site internet des informations le concernant peut le faire. Le chemin risque cependant d'être assez long ! Tout généalogiste a pu constater que sa généalogie, une fois mise en ligne, se retrouve sur de nombreux sites internet... et qu'il faut parfois payer pour consulter ses propres données !

Le comité du Cercle vaudois de généalogie se penchera tout prochainement sur ces différents aspects et veillera à ce que les principes du nouveau RGPD soit appliqués, si besoin est. Mais comme les données personnelles des membres ne sont utilisées que pour leur adresser la correspondance usuelle, le travail ne sera pas énorme. Il sera par contre intéressant de voir comment vont réagir les fournisseurs de données généalogiques (archives, associations, entreprises, etc.) pour se mettre en conformité avec ce nouveau RGPD.

Affaire à suivre !

1 *Le RGPD et ses conséquences sur la Suisse* - <https://www.edoeb.admin.ch/>

2 *La place de la donnée personnelle dans les archives historiques. Essai d'interprétation à travers les archives de santé aux Archives cantonales vaudoises.* - <http://www.patrimoine.vd.ch/fr/archives-cantonales/publications/>

Qui est Louis THONNEY, auteur du *Traité sur la culture de la vigne* en 1822 ?

Question posée au stamm du 22 février 2018 par M. Alain Thonney, à Morges, qui relayait celle qui lui avait été posée par M. Guillaume Favrod pour son article en cours de rédaction en collaboration avec Mme Sabine Carruzzo-Frey dans la perspective de la prochaine Fête des Vignerons¹ : identifier la famille de Louis Thonney, auteur d'un *Traité sur la culture de la vigne* en 1822, un opuscule illustré de 27 feuillets conservé au bâtiment de La Riponne de la BCU (Dépôt légal : 1 VF 2200, consultation sur place). Comme ce vigneron n'est attesté que par ce travail et que la famille Thonney n'est originaire que de Vulliens et Carrouge, il doit forcément appartenir à l'une de ces deux branches. Mais il est inconnu des recherches que M. Emile Thonney (l'organisateur de la fête de famille à Vulliens le 6 juillet 1997) a consacrées aux ressortissants de Vulliens, et M. Alain Thonney en a conclu logiquement qu'il devait appartenir à la branche de Carrouge. Reprenons donc la question.

Qui peut bien être cet auteur ? Il n'est de fait connu que par la signature de l'introduction publiée dans cet article : *Louis Thonney fils dicté par son père*. Quant à sa localisation, elle est des plus vague : *Fait au champ de la vigne en janvier 1822...* Autrement dit, elle est soigneusement évitée et peut être logée n'importe où ! Si ces indications ne sont pas fictives, il ne peut s'agir de Lavaux, car on ne trouve aucun décès Thonney entre 1821 et 1875, pas plus d'ailleurs qu'à Vevey². Il faut chercher ailleurs, bien que l'impression générale donnée par les illustrations puisse faire penser à cette région de la côte lémanique.

Un espoir paraît donné par les éléments biographiques fournis voici près d'un demi-siècle par Charles Apothéloz, *Les douze mois de l'année vigneronne. Récit de veillée [...]* où l'on suit à la cave et dans les vignes le vieux Jean-Daniel et son aïeul Louis Thonney [...], Zurich, Office national du tourisme, 1977, 56 p., dans lequel le metteur en scène de la Fête des Vignerons de 1977 évoque sept générations de vigneronnes. Mais si l'auteur mentionne nommément les descendants de Louis p. 3, lui aussi se garde toutefois bien de fournir la moindre date et d'indiquer un lieu – tout au plus précise-t-il p. 28 que Jean-Daniel greffe « mieux que quiconque à Lavaux », ce qui reste bien imprécis... et est incompatible avec l'absence constatée de Thonney dans la région à l'époque ! Force est donc de déduire que la généalogie Thonney établie de Louis à Jean-Daniel par Apothéloz relève du pur artifice littéraire destiné à animer concrètement son récit et qu'elle n'a donc aucune crédibilité historique.



Les experts au travail. en juillet

¹ Sabine Carruzzo-Frey et Guillaume Favrod, « Les traités sur la culture de la vigne : L'exemple illustré de Louis Thonney (1822) », à paraître prochainement dans la *Revue historique vaudoise* 2018, ouvrage intitulé *Les acteurs de la vigne*, publié en collaboration avec la Confrérie des Vignerons, en particulier pp. 143-144 (Louis Thonney et son traité illustré).

² ACV, ZC 3/36 : relevé des décès dans le canton de Vaud, notamment dans la région Lausanne-Vevey, dans l'état civil cantonal ancien.

Alors, où peut bien se situer ce Louis Thonney, si tant est qu'il ait existé ? Le seul qui paraisse s'en approcher est un agriculteur de Noréaz, Jean-Louis dit Louis Thonney, originaire de Vulliens, fils de feu Jean-Louis Thonney, qui meurt à 80 ans à Noréaz le 24 février 1832³. Né en 1752 à Vulliens, sa commune d'origine, il épouse à Pomy en 1782 Marguerite Christin (1751-14 avril 1797), originaire de Noréaz : c'est certainement pourquoi il s'installe chez son beau-père dont il reprendra le domaine ; il est en effet souvent qualifié d'agriculteur et tant lui que les siens sont dits originaires de Vulliens, habitant soit à Noréaz, soit à Cheseaux, deux localités de la même commune de Cheseaux-Noréaz, d'où l'amalgame. De ce premier lit, il a eu trois filles et un fils, Jean-Pierre dit Jean (1785-1820). Il se remarie à Pomy le 6 novembre 1797 avec Marie-Judith dite Marie Bornand de Sainte-Croix (1771-1840), dont il a un fils, Charles-Louis-Samuel, né en 1797, qui reprendra le domaine de Noréaz après le décès de son père – qui serait donc ainsi le Louis de l'introduction⁴.

Alors, ce Louis Thonney (1752-1832), agriculteur à Noréaz, serait-il l'auteur en 1822 de ce traité de viticulture ? Un très gros doute subsiste sur ce point. Son âge (70 ans) peut fort bien être la raison pour laquelle il aurait dicté cet ouvrage à son fils – bien que l'indication *Fait au champ de la vigne en janvier* laisse plutôt l'impression d'une fiction littéraire. D'où aurait-il tiré ses connaissances en matière viticole ? Sa mère était certes une Louise Bastian, de Villette, comme le relèvent les auteurs de l'article, qui avait épousé un Jean-Louis Thonney de et à Vulliens, et il a certainement pu avoir l'occasion d'acquérir cette matière lors d'un stage dans sa famille maternelle – mais quelle aurait été sa pratique par la suite ? Il n'y a pas de vigne à Noréaz où il vit au moins dès 1782, et son domaine ne comprenait qu'un jardin, des prés et des champs, alors que sa ferme, ancienne propriété Christin, sise à la sortie de Noréaz, était accotée d'un bâtiment de 7 toises, ayant grenier et pressoir⁵ – ce dernier sans doute pour d'autres fruits que le raisin.

Et où se trouveraient les vignes sur lesquelles il aurait pratiqué sa vocation ? En tout cas pas à Noréaz où le répertoire cadastral de 1807 à 1840 ne fait état d'aucune vigne sur le territoire communal⁶. Pourtant M. Guillaume Favrod précise qu'une annotation au crayon sur la couverture, probablement contemporaine au dépôt du document à la BCU, situe le texte à Grandson, ce qui nous rapprocherait de Noréaz – mais on ne repère aucun Thonney propriétaire à Grandson au début du XIX^e siècle⁷... Donc là aussi chou blanc.

En conséquence, on peut se demander si l'identification à la signature de l'introduction ne relève pas de l'artifice littéraire, tout comme sa localisation. Il suivrait ainsi l'exemple des noms d'emprunt, donné par les illustrations, gardant le silence sur sa véritable identité, qui à notre sens est à rechercher parmi les experts de la *Société établie à Lausanne pour l'avancement de la culture de la vigne*, mentionnée dans l'article. A notre avis, l'auteur Louis Thonney est purement fictif et ne peut être l'agriculteur de Noréaz. Le choix du pseudonyme, pris dans une famille ne pratiquant pas la viticulture, constituait un camouflage parfait pour le véritable auteur du Traité, qui conserve ainsi tout son mystère.

Pierre-Yves Favez, président du Cercle vaudois de généalogie

Note: le *Traité sur la culture de la vigne en 1822* est disponible sous:

<https://books.google.ch/books?id=GvUUAAAQAAJ>

³ ACV, Ed 141/16, p. 289.

⁴ Et peut-être aussi le Louis Thonney, syndic de Cheseaux et Noréaz de 1849 à 1866...

⁵ ACV, GF 358/1, fos 48 et 75 ; GF 358/2, fo. 55 ; GB 358/c, fo. 7.

⁶ ACV, GF 358/1, *in fine*.

⁷ ACV, GF 117/1-2.

Questions / Réponses - Adressez vos réponses au siège du Cercle ou via www.ancetres.ch

Q333 LAVANCHY (LAVANCHY Roger, Saint-Maurice)

Portant un nom de famille courant dans notre canton, j'aimerais savoir comment vous pouvez m'aider dans mes recherches. J'ai lu « Une immigration alpine à Lavaux aux XV^e et XVI^e siècles » de Jean-Pierre Bastian et il me semble intéressant de commencer par les « deux bouts ». Je compte sur vos conseils pour « partir du bon pied ».

R333 LAVANCHY (FAVEZ Pierre-Yves, président)

C'est avec un retard que nous déplorons vivement que nous donnons suite à votre courrier du 4 avril dernier concernant les recherches que vous comptez mener sur votre famille. L'ampleur du sujet ne permet pas une réponse concise. Commencer cette entreprise « par les deux bouts », comme vous dites, ne nous semble pas heureux en raison des nombreuses branches de cette famille et les risques de s'égarer et de perdre de vue la filiation que vous désirez établir sont considérables.

Il vaudrait mieux commencer par parcourir l'un ou l'autre manuel généalogique pour vous faire une idée du chemin à parcourir, comme par exemple celui qui a été publié aux Editions Cabédita en 1991, *Comment réaliser la généalogie*, axé sur la Suisse romande, particulièrement sur le canton de Vaud. Vous pourriez aussi consulter différents travaux généalogiques généraux sur votre famille, comme le dossier généalogique Lavanchy de Forel, Lutry, Savigny et Villette, ainsi que le dossier généalogique Lavanchy de Montpreveyres, déposés tous deux aux Archives cantonales vaudoises. Mais, pour les générations les plus récentes, il vous faudra sans doute passer par l'état civil. Notre site www.ancetres.ch peut vous apporter des informations diverses, entre autres sur les stamms que nous tenons en hiver pour faciliter les relations entre les membres et répondre de vive voix aux questions qui peuvent se poser.

Vu la complexité de vos questions, il nous semble préférable que vous puissiez assister à l'un ou l'autre de ces stamms qui se tiennent au restaurant Le Milan, boulevard de Grancy 54, 1006 Lausanne (non loin de la gare), ou encore que nous puissions nous voir aux Archives cantonales vaudoises pour vous montrer concrètement quelques voies de recherche.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos meilleures salutations généalogiques.

Q334 BORELLA - BAZZONI (RINGENBACH Christine, France)

Je recherche tous renseignements sur un couple qui a fait ensuite souche à Morteau dans le Doubs: Denis BORELLA o 1838 + 1880 à Morteau (F-25) et Marguerite BAZZONI o 1845-1846 + 1884 à Morteau (F-25). Peut-être sont-ils mariés à Bex, car il est maître gypseur à son arrivé en France, et à sa mort, il est dit « originaire de Bey province de Pallens », ce que j'interprète comme Bex où il y a une saline, et puisque Pallens est devenu une banlieue de Montreux. Ce Denis est fils d'Isidore BORELLA et de Marie MASSI. Pour compliquer, le nid des BORELLA semble être à Bée dans le Piémont. Avec mes meilleures salutations généalogiques.

R334 BORELLA - BAZZONI (FAVEZ Pierre-Yves, président)

Votre courrier du 12 août dernier, à la recherche du mariage avant 1866 d'un couple, Denis Borella (1838-1880) et Marguerite Bazzoni (1845/6-1884), qui a fait par la suite souche à Morteau où tous deux sont décédés, nous est bien parvenu. Comme l'époux, fils d'Isidore Borella et de Marie Massi, était gypsier-peintre à son arrivée en France et qu'à sa mort il est dit « originaire de Bey, province de Pallens », vous pensez qu'il pourrait s'agir de Bex où se trouve une saline, et vous pensez à Pallens « devenu une banlieue de Montreux ». Mais vos suppositions ne sont malheureusement pas correctes : nous sommes ici en pays francophone (et réformé) et non italophone.

Il faut aussi préciser que Bex est une très ancienne commune des Préalpes vaudoises, constituant une paroisse, alors que Pallens était un petit village faisant partie de l'ancienne commune du Châtelard qui a fusionné en 1961 avec celle des Planches pour former la commune de Montreux – il ne peut s'agir de la province italienne de Pallens, ou plus probablement Palleno, où doit se situer cette localité de Bey que nous ne connaissons pas.

Par ailleurs, nous pouvons vous préciser qu'aucun mariage Borella n'a été célébré entre 1821 et 1875 dans le canton de Vaud (Archives cantonales vaudoises, ZC 2/8 : fichier des mariages), et les deux patronymes que vous citez ne semblent pas mentionnés chez nous au XIX^e siècle. En conséquence, il nous paraît que vous devriez orienter vos recherches sur l'Italie plutôt que la Suisse romande.

En regrettant de ne pouvoir vous être d'une meilleure utilité et en vous souhaitant plein succès dans vos recherches, nous vous prions d'agréer, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos meilleures salutations généalogiques.

Q335 CHEVALLIER (CHASSOT Solange, France)

Je sollicite votre aide pour la recherche du lieu de naissance d'un de mes ancêtres né en Suisse. Il s'agit de CHEVALLIER Victor né le 5 janvier 1889. Enfant, il a résidé à Pers-Jussy chez son oncle François Théophile. Il a émigré au Canada et débarqué à Halifax en avril 1907. Il a 18 ans. Il obtient la nationalité canadienne le 2 juin 1939. Il décède à Vancouver le 24 novembre 1976. Je voudrais connaître son lieu de naissance et quels étaient ses parents. Je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

R335 CHEVALLIER (FAVEZ Pierre-Yves, président, DEVELEY Yvette, membre du comité)

Le 11 avril dernier, la Société généalogique de Berne nous a fait suivre le courrier que vous aviez adressé le 2 mars à la Société suisse d'études généalogiques qui le lui avait transmis, en quête des parents et du lieu de naissance de Victor Chevallier, cela parce qu'on trouve quelques familles Chevallier originaires de quelques communes du canton de Vaud. Nous sommes navrés du délai apporté à cette réponse, d'autant plus que ses éléments ont déjà été réunis depuis quelques mois, comme vous le savez depuis le téléphone de Mme Yvette Develey. L'examen de l'excellent dossier (tableau généalogique, décès de Victor Chevallier à Vancouver) que vous avez rassemblé nous a permis d'emblée de comprendre que les recherches ne devaient pas être menées dans le canton de Vaud mais bien dans celui de Genève, où Mme Develey a rapidement relevé la bonne piste qu'elle a pu suivre tout au long du XIX^e siècle, me communiquant le 23 avril les données qu'elle a pu relever.

Le fait que la famille Chevallier a vécu au moins depuis le XVIII^e siècle à Pers-Jussy et devait être catholique, notamment, permettait de déduire qu'elle n'avait pas de lien avec le canton de Vaud ; il était donc raisonnable de conclure qu'une branche avait dû émigrer à Genève, la grande ville voisine. Et bingo ! Hilaire François Chevallier, l'aîné de la troisième génération de votre tableau, né le 16 janvier 1843 à Pers-Jussy, s'installe en 1861 à Genève où il est successivement garçon de chantier, garde de chantier, batelier, allumeur de gaz, domestique... Il épouse le 17 mars 1888 à Genève Louise Mermoux, fille d'André Mermoux, agriculteur, et de Joseph Roguet, née le 5 avril 1857 à Reynier (Haute-Savoie), décédée à Plainpalais (Genève) le 23 novembre 1892. Le couple a eu deux enfants, Victor, né le 5 janvier 1889 aux Eaux-Vives (Genève), celui dont vous cherchiez la trace, et Marie Elise, née le 17 août 1890 aux Eaux-Vives, qui se trouvera en 1908 à Munich comme domestique. C'est sans doute au moment du décès de sa mère que Victor a logé chez son oncle François Théophile à Pers-Jussy.

Hilaire sera naturalisé suisse avec la bourgeoisie (origine) de Genève en 1896, naturalisation et bourgeoisie qui incluaient son fils Victor. Si la trace d'Hilaire se perd, vous avez par contre pu relever celle de Victor émigré au Canada, qui débarque à Halifax en avril 1907, obtient la nationalité canadienne le 2 juin 1939 et meurt à Vancouver le 24 novembre 1976.

Heureux d'avoir pu répondre à votre attente, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos cordiales salutations généalogiques.

Q336 DE LA SARRAZ (ESTOPPEY, Philippe, membre)

Est-ce qu'un membre du Cercle pourrait faire la recherche suivante sur « Egrege et Prudent Abraham de la Sarraz, Secrétaire et Gouverneur du dit Conseil [de Cossonay, donc Bourgeois de ce lieu], fils de (?) né avant 1623 (?) et décédé après 14.06.1664 (?) : Abraham aurait eu au minimum 4 enfants :

1. Eve, baptisée le 26 novembre 1644 à Cossonay
2. Jean-Louis, baptisé le 10 octobre 1645 à Cossonay
3. Jean-Pierre, (?)
4. Georges Louis (?) (marié le 04.03.1705 à Rotterdam à Magdelaine Basnage)

Et peut-être les trois épouses suivantes :

1. Marguerite Gleyre (mariage du 16 avril 1641)
2. Louise Monney (mariage du 22 juin 1663 à Cossonay)
3. Jeanne Louyse Mayor (mariage ?)

De laquelle de ses trois femmes, sont ses enfants. A-t-il eu d'autres enfants ?
Merci de votre recherche.